

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 28 février 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit du mois de février
DEPARTEMENT du CANTAL			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Présents : Gilbert CROS, Robert PISSAVY, Dimitri OCTAVIE, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Flore COUTURE.
23	23	22	Présents par procuration : Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Annie COUDERC donne pouvoir à Jean BOUCHER, Eric TUPHE donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Christian GRAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND.
Date de la convocation : 09 février 2024			Absent : Alain BARRES.
Date d'affichage : 09 février 2024			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE
Vote : Pour : 22			
Contre : 0			
Abstention : 0			

OBJET : Rénovation des entrées de ville – tranche 1 place du Foirail

Demande de subvention FOND CANTAL SOLIDAIRE 2024 – SUBSTITUTION ET CONFIRMATION

DETR 2024 Annule et remplace

Monsieur le Maire rappelle le programme de rénovation des entrées de ville prévu sur 2024-2025 comprenant :

- La place du Foirail (entrée depuis Massiac)
- La rue Marchadial (entrée depuis le Cézallier)
- L'Avenue Hector Peschaud (entrée depuis Aurillac)
- L'aire de Bellevue (entrée depuis Riom-ès-Montagne)

RF
Préfecture du Cantal
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/03/2024
015-200071702-DE_016_2024-DE

Les travaux prévus doivent participer à l'embellissement du cœur de ville et renforcer son attractivité dans la même ligne que les investissements municipaux depuis le début du mandat :

- Réfection de la bande de roulement
- Organisation des mobilités (accessibilité piétons, vélo, poussettes, PMR...)
- Végétalisation et désimperméabilisations des sols
- Réfection de la signalétique

Monsieur le Maire indique que la première tranche concerne la place du FOIRAIL pour l'année 2024.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT	SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
GENERALITES	1 450,00 €	DETR 2024	15,0%	9 730,50 €
TERRASSEMENTS	1 620,00 €	CONSEIL REGIONAL	50,0%	32 435,00 €
CHAUSSEE	30 585,00 €	FOND CANTAL SOLIDAIRE 2024	15,0%	9 730,50 €
VOIRIE	26 715,00 €			
MAITRISE D'ŒUVRE	4 500,00 €			
TOTAL HT	64 870,00 €	TOTAL	80%	51 896,00 €
TOTAL TTC	77 844,00 €			

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **CONFIRME LA DEMANDE** de subvention de 9 730.50 € auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal au titre du Fonds Cantal Solidaire 2024 en substitution du dossier « Aménagement du bourg de Chastel »
- **MODIFIE LA DEMANDE de DETR** auprès de la Préfecture du Cantal pour un montant final de demande de subvention de 9 730.50 €.
- **ANNULE ET REMPLACE** la demande de DETR du même dossier en date du 14 novembre 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF

Préfecture du Cantal

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 05/03/2024

015-200071702-DE_016_2024-DE